

NON A LA REPRESSION ANTI SYNDICALE

Communiqué de presse

Montreuil, le 8 juin 2016

Antoine, militant de la CGT de Valenciennes a été placé en détention préventive le 17 mai et sera jugé le 9 juin au TGI de Lille. Venu juste manifester avec dans les mains son drapeau CGT, rien ne justifiait son arrestation, encore moins sa mise en détention provisoire.

La CGT insertion probation est signataire de l'Appel pour la libération immédiate d'Antoine. Ses militants actuellement en lutte contre leur administration pour une légitime reconnaissance et de meilleures conditions de travail rejoindront le rassemblement devant le TGI de Lille demain après-midi.

La CGT Insertion Probation représentant les personnels des Services Pénitentiaires d'insertion et de probation, qui assurent le suivi socio-éducatif des personnes condamnées par la Justice s'insurge contre la criminalisation du mouvement social, la pénalisation et les poursuites judiciaires contre les militants et manifestants.

La CGT insertion probation dénonce le détournement des lois et de la justice pénale pour stigmatiser et réprimer les salariés en lutte et tenter de décrédibiliser les mobilisations légitimes. La justice ne doit pas être le bras armé des patrons et du gouvernement pour museler l'expression militante !

La CGT insertion probation dénonce cette justice de classe qui s'attaque aux militants, aux salariés et à leurs droits et qui creuse les inégalités sociales.

Chaque travailleur social pénitentiaire assure le suivi d'en moyenne 120 personnes placées sous main de justice. Cette surpopulation pénale (en milieu fermé et milieu ouvert), répartie en flèches dans le cadre de l'état d'urgence, est révélatrice d'une politique pénale ultra répressive totalement incohérente et délirante, qui pénalise les plus précaires.

De plus en plus, le principe de précaution l'emporte sur la raison rendant tout comportement de contestation suspect et pouvant justifier une privation de libertés individuelles et/ou collectives. Cette répression du simple fait de manifester, d'être engagé dans des actions de lutte pour défendre nos droits sociaux ou encore nos emplois est intolérable !

La CGT insertion probation affirme sa solidarité et son soutien à Antoine, et plus largement avec l'ensemble des manifestants ayant fait injustement l'objet de poursuites judiciaires.

La CGT insertion probation appelle toutes les organisations syndicales, démocratiques et progressistes, locales ou nationales, ainsi que toutes les personnes révoltées par cette situation à soutenir Antoine et à se mobiliser le 9 juin ; et exige sa libération immédiate et l'abandon de toutes les poursuites à son encontre.

Pour signer l'appel Libération immédiate pour Antoine adresser un mail à syndicatscgtdouai@gmail.com